



Parcs Canada Parks Canada

PARC NATIONAL DE LA MAURICIE / LA MAURICIE NATIONAL PARK

RECONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE « WAPIZAGONKE-SUD » RECONSTRUCTION OF THE PUMPING STATION « WAPIZAGONKE-SUD »

RÉFÉRENCES : V/N° PROJET : P27748/35210
N/N° PROJET : 16374
DATE : 13 août 2019

ADDENDA N° GC-01 / ADDENDUM N° GC-01

Veillez prendre avis que les documents de soumission du projet sont modifiés par le présent addenda qui comporte trois (3) pages 8 ½ po X 11 po. Le présent addenda fait partie intégrante des documents contractuels et l'Entrepreneur devra en tenir compte dans la préparation de sa soumission.

Please take notice that the project submission documents are modified by this addendum, which has three (3) 8.5" X 11" pages. This addendum is an integral part of the contractual documents, and the Contractor must take this into account when preparing his submission.

1.0 DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES - TRAITEMENT DE L'EAU **TENDERS DOCUMENT – WATER TREATMENT**

1.1 L'ARTICLE 3.0 - DÉLAI D'EXÉCUTION EST MODIFIÉ COMME SUIT : **ARTICLE 3.0 – EXECUTION TIME IS AMENDED AS FOLLOWS:**

3.0 DÉLAI D'EXÉCUTION / EXECUTION TIME

~~Toute durée excédentaire au délai et aux dates de fin maximale préalablement fixés sera assujettie aux pénalités des clauses suivantes :~~

**ADDENDA N° GC-01 / ADDENDUM N° GC-01 – PARCS CANADA
RECONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE
« WAPIZAGONKE-SUD »**

~~*Any excess duration of the deadline and the maximum closing dates previously set will be subject to the penalties of the following clauses:*~~

3.1 DURÉE DES TRAVAUX / DURATION OF WORKS

La durée maximale des travaux est de douze (12) semaines, soit quatre-vingt-quatre (84) jours de calendrier. De plus, les travaux devront débuter au plus tard dans les trente (30) jours après la date où l'ordre de débuter les travaux est donné.

The maximum duration of the work is twelve (12) weeks, ie eighty-four (84) calendar days. In addition, the work must start no later than thirty (30) days after the date on which the order to start work is given.

L'Entrepreneur doit présenter un échéancier de réalisation des travaux dès la première réunion de chantier et présenter à chaque réunion suivante, un échéancier montrant l'avancement des travaux.

The Contractor must present a timetable for the completion of the work from the first site meeting and present to each subsequent meeting a timetable showing the progress of the work.

La première journée coïncide avec le premier jour des travaux, excluant la mobilisation et la dernière journée coïncide avec la journée de la démobilisation finale de l'Entrepreneur. Aux fins du présent contrat, l'expression « démobilisation finale » doit être interprétée comme étant l'aboutissement des travaux payables en finalité aux termes du document d'appel d'offres.

The first day coincides with the first day of work, excluding mobilization and the last day coincides with the day of the final demobilization of the Contractor. For the purposes of this contract, the term "final demobilization" shall be construed as the completion of the work ultimately payable under the terms of the call for tenders document.

**ADDENDA N° GC-01 / ADDENDUM N° GC-01 – PARCS CANADA
RECONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE
« WAPIZAGONKE-SUD »**

3.2 DATE DE FIN DES TRAVAUX / END DATE OF WORKS

En considérant que l'octroi du contrat sera donné pour l'été 2019, l'Entrepreneur doit établir son programme des travaux de manière à ce que les travaux de construction débutent le 15 octobre 2019 et se terminent pour le 31 janvier 2020 « la mise en marche et la période de rodage des équipements incluses ».

Considering that the contract will be awarded in the summer of 2019, the Contractor must establish its work schedule so that the planned construction work starts on October 15th, 2019 and is completed no later than January 31st, 2020, "start-up and running-in period included".



2019.08.13

CONSULTANTS MESAR
Par : Roger Ratelle, T.Sc.A.
Directeur de projets



2019-08-13

CONSULTANTS MESAR
Par : Yvan Massé, ing.